



FORMATION CONTINUE

2020  
FORMATION  
COURTE

CYCLE  
2020

VEILLE, SÉCURITÉ SANITAIRE  
GESTION DES SITUATIONS SANITAIRES  
EXCEPTIONNELLES ET DE CRISE

# Gestion des situations sanitaires exceptionnelles et de crise

16 jours

Rennes, Brest  
Paris

de septembre 2020  
à mai 2021

# Cycle Gestion des situations sanitaires exceptionnelles et de crise

## Vous êtes concerné

Directeur ou cadre amené à participer à la gestion de crise, en ARS, agence sanitaire, service du Ministère des Solidarités et de la Santé, en établissement de santé, établissement social ou médico-social, en collectivité territoriale

## Prérequis

Être en poste ou être affecté prochainement dans un service de gestion des situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et de crise sanitaire et/ ou disposer d'une expérience dans le management d'un service d'un établissement sanitaire dédié à la gestion de la SSE-crise.

## Organisation du programme

**Durée :** Cycle complet : 16 jours  
Modules 1, 2, 3 et 4 : 4 jours

**Dates :** Module 1 : 21 au 25 septembre 2020  
Module 2 : 16 au 20 novembre 2020  
Module 3 : 11 au 15 janvier 2021  
Module 4 : 17 au 21 mai 2021

**Lieux :** Modules 1, 2 : Rennes  
Module 3 : Brest et Rennes  
Module 4 : Paris et Rennes

## Tarifs

**Cycle :** 3 100€ net

### Modules à la carte :

Module 1 + 2 : 2300 € net  
Module 1 + 3 : 2300 € net

Formation prise en charge par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour les personnels des ARS, des services centraux et déconcentrés

## Modalités d'inscription

Possibilité de suivre le cycle en deux ans maximum

La participation au module 1 est obligatoire pour permettre l'inscription aux modules suivants. Le module 4 ne peut être suivi à la carte

## Objectifs professionnels

▷ Maîtriser le pilotage d'une situation sanitaire exceptionnelle ou d'une crise sanitaire

## Compétences visées

- ▷ Définir les objectifs opérationnels aux acteurs sanitaires afin qu'ils adaptent les plans aux risques/menaces (attentats et/ ou nucléaire, radiologique, biologique, chimique, rupture capacitaire, ...)
- ▷ Adapter un management situationnel spécifique et proposer des stratégies d'action sanitaires à la Direction générale afin qu'elle prenne une décision
- ▷ Élaborer une stratégie de communication formalisée et partagée à l'échelle des acteurs engagés dans l'action tout en maîtrisant la communication interne et externe de l'institution

## Responsables pédagogiques

**Christophe VAN DER LINDE**

Professeur, EHESP, Institut du Management

**Olivier BRAHIC**

Directeur de la Sous Direction Veille et sécurité sanitaires (DGS/ SD VSS)

## Partenaires

Direction générale de la santé (DGS)  
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)  
Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP)  
Préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest/ Centre opérationnel de zone  
CHU de Rennes/ SAMU et services d'infectiologie  
SDIS 35  
SAMU 44 / urgences de France  
Service de santé des Armées (SSA) – Ecole du Val de Grâce

**VOTRE CONTACT EHESP**

Service Scolarité - Formation continue : 02 99 02 25 00  
candidaturefc@ehesp.fr

# PROGRAMME

## Module 1 : La planification sanitaire et ses déclinaisons territoriales

4 jours, du 21 au 25 septembre 2020 à Rennes

- Risques, crises, situations sanitaires exceptionnelles : définition, concepts et dynamique de crise, analyse et diagnostic
- Dispositif de crise : préparation, cadre institutionnel, facteurs psycho-sociaux et place de l'environnement socioprofessionnel
- Démarche et méthodologie de planification dont le schéma « ORSAN » et ses interactions avec le dispositif ORSEC

## Module 2 : La communication dans un enjeu sanitaire

4 jours, du 16 au 20 novembre 2020 à Rennes

- La communication de crise au sein du ministère de la Santé : contexte médiatique, les acteurs
- Stratégie et outils de communication
- Média training

## Module 3 : Principes et organisation de la prise en charge de victimes « attentats » et/ou « nucléaire, radiologique, biologique et chimique »

4 jours, du 11 au 15 janvier 2021 à Rennes et Brest

## Module 4 : Management d'une cellule de crise sanitaire en ARS et en établissement de santé

4 jours, du 17 au 21 mai 2021 à Paris et Rennes

- Les cellules de crise sanitaire en ARS (CRAPS) et en établissement de santé (hôpital sous tension - plan blanc)
- Les outils : main courante, tableau de suivi des actions, point de situation, systèmes d'information
- La prise de décision en situation complexe
- L'animation d'une cellule de crise, la gestion du stress et des conflits
- Exercices de simulation et entraînement au sein du centre de crise sanitaire (utilisation des outils dont le logiciel SISAC Crise) pour les ARS ou en salle de crise à l'EHESP, pour les établissements
- Méthodologie des exercices et RETEX

## Modalités pédagogiques

120 heures réparties comme suit :

Module 1 : 28 heures (20h présentiels, 8h travaux dirigés, témoignages, visites).

Module 2 : 31 heures (16h présentiels, 15h travaux dirigés, visite, média-trainings).

Module 3 : 26 heures (14h présentiels, 12h travaux dirigés, visite, simulations).

Module 4 : 35 heures (15h présentiels, 20h travaux dirigés, visites, simulations).



## Les + de la formation

- L'implication de la DGS/SD VSS dans le pilotage de la formation pour développer un cadre commun et les relations entre les acteurs nationaux et territoriaux
- Modules 1 et 4 interministériels
- Mise en situation sur des plateaux de simulation dans les modules 2, 3 et 4

# Fiche d'inscription

## Cycle 2020 Gestion des situations sanitaires exceptionnelles et de crise

### Je m'inscris :

au cycle 2020 complet sur un an (de sept. 2020 à mai 2021)

au cycle 2020 complet sur deux ans. Je précise mes choix :

Module 1 obligatoire (21-25 sept. 2020)

Pour ce cycle 2020 il est obligatoirement suivi en 2020. Les autres modules peuvent être suivis sur les dates du cycle 2020 ou 2021 :

Choix de dates du cycle 2020

Choix de dates du cycle 2021

Module 2 - 16 au 20 nov. 2020

Module 2 - 21 au 25 juin 2021

Module 3 - 11 au 15 janv. 2021

Module 3 - 20 au 24 sept. 2021

Module 4 - 17 au 21 mai 2021

Module 4 - 15 au 19 nov. 2021

**Modules à la carte du cycle 2020** (hors module 4) :

module 1 (21-25 sept. 2020) + module 2 (16-20 nov. 2020)

module 1 (21-25 sept. 2020) + module 3 (11-15 janv. 2021)

**Nom :** ..... Nom de naissance : .....

**Prénom :** ..... Date de naissance : .....

**E-mail (obligatoire) :** ..... @ .....

**Fonction :** .....

**Corps de rattachement et profession :** .....

**Direction/Service :** .....

**Nom de l'établissement :** .....

Statut juridique de l'établissement :  Public  Privé

**N° de SIRET :** ..... **Code APE :** .....

(obligatoire) (obligatoire)

**Adresse professionnelle :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** .....

**Nom et prénom de votre responsable formation :** .....

**Adresse de votre responsable formation (si différente de l'employeur)** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**E-mail (obligatoire) :** ..... @ .....

**Adresse de facturation (si différente de l'établissement) :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Financier (si différent de l'employeur) :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

J'accepte d'être informé(e) par e-mail des formations EHESP

Fait le  
Signature du candidat

le  
Visa de l'employeur

le  
Visa du responsable  
Formation

### Tarifs

**3100 € net, le cycle complet**

**2300 € net, les modules 1+2 ou 1+3**

Formation prise en charge par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour les personnels des ARS, des services centraux et déconcentrés

Pour vous inscrire, scanner ou photocopier ce bulletin, puis le remplir en **lettres capitales** et le retourner :

par e-mail : [candidaturefc@ehesp.fr](mailto:candidaturefc@ehesp.fr)

ou par courrier postal à :

**EHESP - Service scolarité/formation continue**

15 Av. du Professeur-Léon-Bernard  
CS 74312 - 35043 RENNES Cedex

### 1 fiche par stage et par personne

L'EHESP est organisme de formation enregistré sous le n° 53 35 09162 35

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC n° 2371

Les personnes en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser, par email à [referent-handicap@ehesp.fr](mailto:referent-handicap@ehesp.fr)

### Modalités financières :

Dans le cas d'un **règlement par chèque**, merci de libeller et d'adresser, indépendamment votre chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'EHESP, accompagné de la copie de la convention de formation.

La signature de ce bulletin vaut acceptation sans réserve des **conditions générales de vente** accessibles sur notre site internet.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 et au RGPD 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, et de rectification aux informations, qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à DDFC – École des hautes études en santé publique, 15, avenue du Professeur Léon Bernard, 35043 Rennes et/ou par mail à [fc-communication@ehesp.fr](mailto:fc-communication@ehesp.fr)